



achat de televiseur et demande de remboursement

Par **armani**, le **25/11/2010** à **17:45**

Bonsoir , au mois de septembre 2010 nous avons acheter une télévision valeur 2550 euros avec extension de garantie,suite a l'incendie dans la copropriété et au renouvellement de certains meuble.

Nous sommes allez dans une grande enseigne et comme il proposait un achat en 36 mois sans frais 0 pour cent sur la durée on accepte nous avons souscrit , par contre on le dit bien au responsable que nous avons des soucis suite a l'incendie et que nous l'appellerions une fois la mise en état de notre appartement.Aujourd'hui nous avons commencé a payer la télévision et nous n'avons toujours pas récupérer celle ci.A ce jour jeudi25 novembre 2010 la même enseigne vend le même produit 500 euros moins cher que pouvons nous faire en sachant que en moins de deux mois une chute de 500 euros et que nous l'avons toujours pas récupérer? Merci de l'intérêt que vous porterez a notre cas , cordialement

Par **Domil**, le **25/11/2010** à **18:38**

Vous avez déjà fait l'achat. Vous devez simplement exiger la remise du bien acheté.